

[ERN 00567635-00567638]



15.1. Adresse :			
Numéro/Terrain :		Rue :	
Groupe/Village :		Commune :	
District :		Province/Ville :	
Pays :			
Numéro de téléphone :			
Numéro de télécopie :			
Adresse électronique :			
Avez-vous déjà déposé une plainte ou une demande de constitution de partie civile auprès des CETC ?			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<i>Si oui, merci d'indiquer le numéro d'enregistrement attribué par l'Unité des victimes, la forme de votre participation, le lieu et la date de la demande et les raisons pour lesquelles vous présentez maintenant un nouveau Formulaire de renseignements sur la victime.</i>			
Numéro d'enregistrement (éventuel) :			
Forme de participation :			
Fait à :	Jour	Mois	Année
Raisons pour lesquelles vous remplissez un nouveau formulaire :			

Unité des victimes, Centre d'information des CETC, n° 6A, rue 21, Sangkat Tonlé Bassac I, Khan Chamcarmon, Phnom Penh, Cambodge,
 Adresse électronique : victimsumit@eccc.gov.kh, Tél. : +(855) 023 214 291, Télécopie : +(855) 023 214 295

Original KH : 00567633-00567646

1/11

Pages traduites : [00567635-00567638] et [00567640-00567643]

PARTIE B**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CRIMES ALLÉGUÉS**

Vous pouvez répondre à cette question sur une feuille séparée si nécessaire.

1. Veuillez décrire les crimes et donner les raisons pour lesquelles vous pensez qu'ils ont été commis :
Lieu (<i>village, district, région, zone</i>) : village de Baray Choan Dèk (បារាយណ៍ជាន់ដេក), district de Baray (បារាយណ៍), province de Kampong Thom (កំពង់ធំ)
Date (jj/mm/aaaa) : 1977-1978
Description du ou des crimes (<i>quels sont les crimes qui ont été commis et de quelle manière</i>) : Ma femme SAM Kimsan (សំ គីមសាន), mes cinq enfants et mon frère aîné ont été exécutés.
2. D'après vous, qui est responsable de ces crimes et quelles sont les raisons qui vous font penser cela ? <i>Dans la mesure du possible, merci d'étayer votre réponse.</i> POL Pot (ប៉ុល ពត), KHIEU Samphan (ខៀវ សំផន), IENG Sary (អៀង សារី), NUON Chea (នួន ជា), IENG Thirith (អៀង ធីរិទ្ធ), Ta Mok (តា ម៉ុក) et KE Pauk (កែ ពក).
3. Avez-vous été victime de ces crimes ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.1. Connaissez-vous d'autres victimes de ces crimes ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Dans l'affirmative, veuillez donner si possible leurs noms et adresses (s'ils sont en vie), à moins qu'ils ne vous aient dit vouloir rester anonymes, ou que cela ne les mette, eux ou d'autres personnes, en danger :</i> Les enseignants KUCH Kham (គុច ខាំ) et TROENG Muon (ត្រឹង មួន) et MEN Chun (ម៉ែន ជុន) <i>Veuillez également donner toute précision qui aiderait à identifier ces personnes, tel que leur âge actuel (l'âge à leur mort si elles sont décédées), leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur religion et leur emploi :</i>

Unité des victimes, Centre d'information des CETC, n° 6A, rue 21, Sangkat Tonlé Bassac I, Khan Chamcarmon, Phnom Penh, Cambodge,
Adresse électronique : victimsumit@eccc.gov.kh, Tél. : +(855) 023 214 291, Télécopie : +(855) 023 214 295

3.2. Êtes-vous liés à ces victimes (s'agit-il de membres de votre famille, de voisins, d'amis etc.) ?

Oui Non

(Si oui, veuillez préciser) :

4. Avez-vous été témoin de ces crimes ? Oui Non

4.1. Connaissez-vous d'autres témoins de ces crimes ? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner si possible leurs noms et adresses (s'ils sont en vie), à moins qu'ils ne vous aient dit vouloir rester anonymes, ou que cela ne les mette, eux ou d'autres personnes, en danger :

Ma belle-sœur SUONG Hor (ស្នួង ហ័រ) (elle habite actuellement à Phnom Penh). Mme UL

Chantha (អ៊ុយ ចន្ទា) qui habite à Phnom Penh et mon neveu UL Sam Ath (អ៊ុយ សំអាត).

Veuillez également donner toute précision qui aiderait à identifier ces personnes, tel que leur âge actuel (l'âge de leur mort si elles sont décédées), leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur religion et leur emploi :

4.2. Êtes-vous liés à ces témoins (s'agit-il de membres de votre famille, de voisins, d'amis etc.) ?

Oui Non

(Si oui, veuillez préciser) :

5. Sécurité : Avez-vous peur de conséquences précises que pourraient avoir, pour vous ou pour toute personne dont le nom est indiqué ici, le fait de remplir et d'envoyer le présent formulaire aux CETC ?

Oui Non

Si oui, expliquez exactement en quoi consistent vos craintes :

PARTIE C**DEMANDE DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE**

Remplissez cette partie uniquement si vous souhaitez vous constituer partie civile à une enquête judiciaire.

Pour que le Tribunal vous reconnaisse la qualité de partie civile, le préjudice que vous avez subi doit être : a) corporel, matériel ou moral ; b) la conséquence directe de l'infraction poursuivie, né et actuel.

Si votre demande ne contient pas la preuve de votre identité et ne donne pas suffisamment de précisions sur le préjudice que vous avez subi, elle peut être rejetée par les juges du Tribunal. Pour obtenir des informations sur le lien qui doit être démontré entre ce préjudice et les crimes faisant l'objet d'une instruction aux CETC, veuillez vous adresser à l'Unité des victimes.

1. Veuillez indiquer l'affaire pour laquelle vous souhaitez vous constituer partie civile :

Dossier n° : **002**

2. Merci d'indiquer le préjudice, la perte ou le dommage que vous avez subi, et d'en donner une brève description (blessure corporelle, souffrance morale et angoisse, perte ou dommage à la propriété) :

3. Avez-vous été examiné par un médecin lorsque ces événements se sont produits ou après ?

Oui

Non

4. Avez-vous reçu un traitement médical ou psychologique ? Oui Non

5. Si oui, possédez-vous un dossier relatif à ce traitement médical ou psychologique ? Oui Non

Si oui, veuillez cocher la case qui convient et fournir si possible une photocopie.

Certificat médical d'un médecin, d'un hôpital ou d'un centre de santé Radiographies

Ordonnances/Factures des médicaments

Autre. *Veillez préciser :*

Aucun

6. Est-ce que votre état persiste aujourd'hui ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

7. Pour ce qui est des dommages matériels ou à la propriété, veuillez donner davantage de précisions ou d'éléments matériels permettant d'identifier l'étendue de la perte subie : **trois maisons, un tracteur, environ 30 bœufs, des diamants et environ 250 grammes d'or.**

8. Avez-vous une préférence quant à la forme de réparation morale ou collective que vous souhaiteriez obtenir ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

PARTIE D**SIGNATURE****1. SIGNATURE DE LA VICTIME**

Veillez signer ou apposer vos empreintes digitales et dater ce formulaire, que vous soyez ou non représenté par quelqu'un ou que vous soyez ou non aidé par quelqu'un pour remplir ce formulaire.

Par la présente, je déclare que :

- les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts faute de quoi je m'expose aux poursuites prévues par la loi.
- je souhaite participer à la procédure devant les CETC en y soumettant cette plainte.

En plus de la soumission de cette plainte, je souhaite aussi me constituer partie civile.

Si vous demandez à vous constituer partie civile, veuillez cocher la case ci-dessus et vous assurer que vous avez rempli la partie C du formulaire.

Fait à : **Unité des Victimes**

Jour : **11** Mois : **décembre** Année : **2009**

LEOUNG Sophal

MIECH Ponn

Attesté par/Signature ou empreintes digitales :

Signature ou empreintes digitales de la victime

2. SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA VICTIME ET CONSENTEMENT DE LA VICTIME

Consentement de la victime :

Je soussigné, (*Écrire le nom de la victime en majuscules*)

autorise (*Écrire le nom du représentant de la victime et préciser sa qualité pour agir*)

à me représenter en déposant cette demande.

Fait à :

Jour :

Mois :

Année :

Signature ou empreintes digitales de la personne
représentant la victime

Signature ou empreintes digitales de la victime

[ERN 00567640-00567643]



អង្គការជនរងគ្រោះ

Victims Unit

Unité des Victimes

Partie B : Question 1 (Informations relatives aux crimes allégués)

En 1973, j'étais professeur de français. Je devais partir en France au mois de juin 1975. Mais par malheur, le 17 avril 1975, les troupes de POL Pot (ប៉ុល ពត) sont entrées dans Phnom Penh (ភ្នំពេញ), mettant ainsi fin à mon projet. Avant la chute de Phnom Penh (ភ្នំពេញ), je prenais des cours pour aller en France. Mais, la guerre déchirait le pays entre l'armée khmère rouge et celle de LON Nol (លន់ នល់). J'étais rentré seul à Phnom Penh (ភ្នំពេញ), laissant ma femme et mes enfants à Kampong Thom (កំពង់ធំ). Ils vivaient derrière le Centre de développement communautaire de Kampong Thom [actuel bureau du district de Stung Sèn (ស្ទឹងសែន)]. Juste après la chute, les hommes de POL Pot ont réquisitionné mon domicile, l'actuel Cambodiana. J'ai été déporté au sud du pays. J'ai voulu rejoindre ma femme et mes enfants, mais c'était trop risqué. J'ai donc été séparé de ma famille. Je me suis retrouvé au village de Khvav (ខ្វាវ), commune de Prey Ampork (អំពក់), district de Kirivong (គីរីវង្ស), province de Takeo (តាកែវ). Juste après mon arrivée, je travaillais dans le groupe 6, au village de Khvav. Je creusais des canaux, arrachais, repiquais les pousses de riz et labourais la terre. Je travaillais de 5 heures du matin jusqu'à 11 h 30. On mangeait de soupe de riz, puis on reprenait le travail de 12 heures jusqu'à 17 heures. J'y suis resté jusqu'en 1977. Puis, on a enquêté sur mon passé, car j'étais professeur de français. Le chef de village s'appelait PRAK Ny (ប្រាក់ នី) [il vit actuellement dans la province de Battambang (បាត់ដំបង)]. Je ne sais pas s'ils voulaient me tuer, mais j'ai entendu dire qu'on classait des gens dans différentes catégories, celle des féodaux par exemple. Les massacres se sont faits de façon très discrète. Quand j'étais à Takeo, je pensais beaucoup à ma

femme et à mes enfants, qui étaient à Kampong Thom. J'ai demandé plusieurs fois l'autorisation d'aller les voir, mais on l'a refusé. Je dormais en pleurant, car je pensais à ma famille.

Je voudrais préciser un point : avant de m'envoyer l'exécution, ils m'ont chargé de surveiller un champ dans le village de Khvav. Un soir, ils ont annoncé que tous les gardiens devaient rentrer au village, sauf moi. C'est à ce moment-là que j'ai réalisé qu'ils allaient me tuer, parce qu'il y avait eu des mêmes cas par le passé. J'avais très peur et j'ai essayé de faire de mon mieux pour sauver ma vie. J'ai emporté quelques aliments. Puis, muni d'une hache et d'une machette, je suis retourné au village dire au revoir à mes frères et sœurs. Par chance, j'ai un neveu, ON Phan (អុន ផាន), qui m'a sauvé : il était chef de groupe sous le régime de POL Pot (ប៉ុល ពត).

Vers la fin de 1977, il y avait des drapeaux blancs hissés devant le village. Les Khmers rouges ont compris qu'il existait des mouvements de résistance, ils ont alors évacué les gens du 17 avril du village, de peur que ceux-ci rejoignent les forces de libération. Moi aussi, j'ai été évacué au village de Chamkar Ang (ចំការអង្គ), commune de Kus (គុស), district Tram Kak (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ). C'est ainsi que j'ai pu survivre jusqu'à aujourd'hui.

Je voudrais maintenant parler de ma famille. La plupart du temps, j'ai appris des choses grâce à ma belle-sœur SUONG Hor (ស្ងួង ហែម), ma nièce UL Chantha (អ៊ុល ចន្ទា) et mon neveu UL Sam Ath (អ៊ុល សំអាត). Je vivais dans la province de Takeo. En 1975, les Khmers rouges ont évacué ma femme et mes enfants au village de Prey Tatrav (ព្រៃតាត្រាវ), commune de Kampong Thmor (កំពង់ថ្ម), district de Baray (បារាយ័ន), province de Kampong Thom (កំពង់ធំ).

Vers 1977-1978, l'armée khmère rouge a arrêté ma femme SAM Kimsan (សំ គីមសាន), *alias* Koy (គយ), ma 1^{ère} fille UCH Sokhalai (អ៊ុច សុខាលាយ), mon 2^e enfant, UCH Norithpol (អ៊ុច នរិទ្ធិពល), mon 3^e enfant, MEACH Khetiya Tevi (ម៉េច ខត្តិយាទេវី), mon 4^e enfant, MEACH Chhaya Tevi (ម៉េច ឆាយាទេវី) et mon 5^e enfant, MEACH Tech Thovireak (ម៉េច តេជធាវីរៈ). La raison était que ma fille UCH Sokhalai devait épouser de force Péth (ពេទ) (décédé), le frère du chef de village. Le chef du village s'appelait Kèr (កែរ) (décédé). Le tueur s'appelait camarade Heng (ហេង), il vivait à Prey Tatrav, district de Baray, province de Kampong Thom (កំពង់ធំ). Ma fille a refusé ce mariage forcé par l'Angkar (អង្គការ). La nuit de nocce, elle a refusé de coucher avec son mari et a préféré dormir avec sa mère et ses frères et sœurs. Ensuite, ils ont demandé à ma femme de parler à ma fille, mais ma celle-ci le refusait toujours, parce qu'elle n'aimait pas du tout son mari. Quelques jours plus tard, ils sont arrivés sur une charrette à cheval et ont emmené toute ma famille (ma femme et mes cinq enfants). Ma belle-sœur SUONG Hor s'est agenouillée et a joint les mains pour les supplier d'épargner mon plus jeune enfant. Ils ont arraché le bébé des bras de ma belle-sœur et les ont tous emmenés à la pagode de Baray Choan Dèk, où ils les

ont tous massacrés. Ma belle-sœur m'a raconté cette histoire après la chute de 1979. Je suis tombé à genoux en apprenant cette nouvelle. Je regrette beaucoup ma femme et mes enfants, qui n'étaient que des innocents. Même à présent, je pleure souvent, parce que ma femme et mes enfants me manquent beaucoup. Je suis très touché par leur mort et ils m'ont beaucoup manqué, mes enfants bien-aimés. Je souffre de crise cardiaque, car j'ai perdu mes enfants.

Je voudrais que le tribunal m'accorde une réparation en me versant 30 000 dollars américains pour chacun des membres de ma famille décédés et des bijoux.

Enfin, je voudrais que le tribunal condamne les hauts dirigeants khmers rouges à la peine la plus sévère, la réclusion à perpétuité, et qu'il m'accorde une réparation de 23 000 dollars américains.